Communiqué de presse

Berne, le 16 juin 2017

**Directive UE sur les armes : mise en œuvre pragmatique ou capitulation ?**

Mise en œuvre pragmatique, usage de la marge de manœuvre existante… C’est par ces mots que le Conseil fédéral a communiqué aujourd’hui, dans le même sens qu’il l’a fait récemment en réponse à diverses interventions parlementaires, sa position face à la nouvelle directive de l’UE sur les armes. Nous avons ainsi la confirmation formelle qu’en dépit des réactions de multiples organisations qui défendent nos droits et nos libertés (proTELL, FST, ASIN, etc.), le Conseil fédéral a capitulé devant l’UE. Rappelons que sous prétexte de lutter contre l’acquisition d’armes à des fins terroristes et criminelles, celle-ci prétend nous imposer des restrictions qui, sans aucun effet ni dans la lutte contre les abus ni en termes de sécurité publique, vont frapper uniquement des dizaines de milliers de citoyens honnêtes détenteurs d’armes déclarées.

Avec l’interdiction de certains types d’armes, la limitation des capacités des magasins, l’enregistrement de toutes les armes, la limitation des acquisitions, le renforcement des contrôles, la restriction de la dévolution successorale et le marquage des armes ou encore l’obligation de faire partie de sociétés de tir, la directive de l’UE constitue clairement une atteinte à la liberté et à la souveraineté de la Suisse. Cette directive, élaborée par une Union européenne en proie à une vague d’attentats terroristes commis pour la plupart avec des armes blanches, des explosifs ou encore des véhicules-béliers ainsi que des armes acquises sur le marché noir, est une insulte à la tradition du tir, de la chasse, de la collection ou encore de la détention légale d’armes en Suisse. C’est aussi un coup supplémentaire contre notre tradition du citoyen-soldat et contre notre Armée de milice ; car la pseudo-exception suisse négociée par Mme Sommaruga pour les armes d’ordonnance n’est qu’une forme d’enfumage. En pénalisant les détenteurs d’armes légales en Suisse, cette directive manque clairement sa cible, à savoir le terrorisme islamiste en Europe.

Le souci de sécurité de l’UE est légitime, mais nous rappelons que la Suisse a déjà durci le droit sur les armes en 2008 et en 2015, en application de l’accord de Schengen. Nous l’avons fait d’une manière considérable et en tout cas suffisante pour garantir la sécurité publique sans sacrifier les droits et les libertés des citoyens honnêtes.

Avec proTELL et toutes les organisations concernées, j’entends m’engager dès aujourd’hui, puis dans la procédure de consultation, ainsi qu’au Parlement et enfin devant le peuple en dernier ressort, contre ce nouveau durcissement inefficace et liberticide de notre droit sur les armes et surtout, d’une manière générale, pour nos droits et nos libertés.

Jean-Luc Addor

Conseiller national

Vice-président de proTELL